

JUSTIFICATIFS D'INSCRIPTION SUR
LES LISTES ELECTORALES

Pour vous inscrire sur les listes électorales (liste générale ou listes complémentaires) ou pour effectuer votre changement d'adresse, vous devez présenter :

- ✓ Une pièce d'identité française récente (original): passeport ou carte nationale d'identité (photocopiée recto verso) en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans
- ✓ A défaut, un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- ✓ A défaut une déclaration d'acquisition de la nationalité française ou une ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ou un certificat de nationalité
- ✓ Une pièce d'identité européenne pour les ressortissants européens

ET

- ✓ Un justificatif de domicile dans la commune **de moins de 3 mois** à votre nom
 - Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou assurance habitation (les factures de téléphone mobile ne sont plus admises)
 - Ou un bulletin de salaire ou titre de pension indiquant une adresse située sur la commune
 - Ou une quittance de loyer non manuscrite
 - Ou la dernière redevance d'ordures ménagères

Si vous êtes hébergé, vous devrez présenter les pièces complémentaires suivantes :

- ✓ si l'hébergé habite chez son père ou sa mère (valable pour tous les jeunes de moins de 26 ans) :
 - une lettre signée du parent qui héberge qui certifie que son enfant habite chez lui
 - le livret de famille ou un acte de naissance (pour prouver le lien de filiation)
 - une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur
- ✓ si l'hébergé habite chez une autre personne :
 - lettre signée par la personne qui héberge certifiant que l'hébergé habite chez elle
 - et un document prouvant son lien avec la commune : justificatif de domicile sus-mentionné indiquant son nom et son adresse ou tout autre document officiel sur lequel figure l'adresse de la personne hébergée
 - une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur

Qualité de contribuable : toute personne qui figure pour la deuxième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales) peut également s'inscrire en qualité de contribuable.

Fournir :

- ✓ Une pièce d'identité française récente (original) : passeport ou carte nationale d'identité (photocopiée recto verso) en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans
- ✓ L'avis de taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises

Attention : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et l'impôt sur le revenu ne font pas partie des documents recevables.



Qualité de gérant ou d'associé : toute personne qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales a, pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé peut également s'inscrire.

Fournir :

- ✓ Une pièce d'identité française récente (original) : passeport ou carte nationale d'identité (photocopiée recto verso) en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans
- ✓ La décision de nomination de la société ou une copie de l'acte de cession des parts de la société ou une attestation indiquant les parts ou actions qu'il détient ou les statuts
- ✓ Une attestation sur l'honneur de la continuité de sa qualité (c'est-à-dire qu'il détient bien la qualité de gérant ou d'associé pour la 2^{ème} fois sans interruption l'année de la demande d'inscription)
- ✓ Un document prouvant l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans